ESSOR
Le portail de l'accompagnement
et du financement de l'ESS sur le Grand Est

cress
Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Grand Est

Webinaire « Mécénat, fondations et financements privés pour l'ESS »

18 novembre 2025 – 14h-15h30

Le mois de l'Économie Sociale et Solidaire

Avec les interventions de :

Pôle Mécénat Grand Est

Fondation de France Grand Est

MACIF Fondation

Financeurs :

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région Grand Est

Cofinancé par l'Union européenne

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

ENREGISTREMENT DU WEBINAIRE

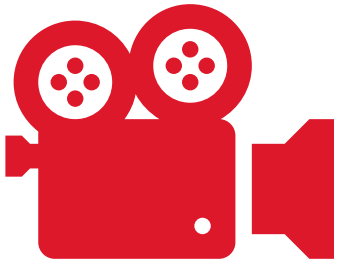

PROGRAMME

Présentation de la plateforme ESSOR Grand Est

Le cadre et les différentes formes du mécénat - *Isabelle Boucher-Doigneau, Pôle Mécénat Grand Est*

Du projet individuel au consortium d'acteurs : les modalités de soutien de la Fondation de France et de ses fondations abritées - *Antoine Matter, Fondation de France Grand Est*

Financement de l'innovation sociale par la Fondation MACIF - *Martine Fournier, MACIF*

Questions & réponses

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La loi ESS du 31 Juillet 2014 fixe le périmètre de l'ESS et la définit.

1

Un but différent

Un but autre que le seul partage des bénéfices, et une volonté de développer des projets d'utilité sociale et collective.

2

Diriger autrement

Les entreprises de l'ESS appliquent un principe démocratique : un individu = une voix, (quel que soit son apport en capital).

3

Partager justement

Les bénéfices ne servent pas à l'enrichissement personnel mais sont une ressource collective.

4

Participer autrement

Chacun peut participer, adhérer et prendre des responsabilités bénévoles dans une entreprise de l'ESS.

LES 5 FORMES D'ENTREPRISES DE L'ESS

ASSOCIATIONS

COOPÉRATIVES

MUTUELLES

FONDATIONS

ENTREPRISES COMMERCIALES DE L'ESS

LA CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE GRAND EST

- Elle regroupe les entreprises et les réseaux de l'ESS en Grand Est dans tous les domaines d'activité.
- Elle est la voix de l'ESS au niveau régional.
- Elle est l'interlocutrice privilégiée des collectivités en matière d'ESS.

LES 5 MISSIONS DE LA CRESS GRAND EST

REPRÉSENTER ET ANIMER

FORMER

OBSERVER

DÉVELOPPER

PROMOUVOIR

L'ACTION DE LA CRESS C'EST AUSSI...

DLA
LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
GRAND-EST

Le mois de l'Economie Sociale et Solidaire
Le réseau des CRESS - www.lemois-ess.org

Acheter responsable Grand Est .com

ESSOR

Made in ESS
Région Grand Est

ESSOR GRAND EST

Le portail de l'accompagnement et du financement de l'ESS En Grand Est

ESSOR
Le portail de l'accompagnement
et du financement de l'ESS sur le Grand Est

Je suis une structure de l'ESS ou un porteur de projet

- Je consulte les appels à projets
- Je cherche un accompagnement ou un financement

Je suis un acteur ressource :

- J'inscris ma structure et mes offres
- 1 compte maximum par structure
- Attention : mettre à jour régulièrement mes offres de financement ou d'accompagnement

Financeurs : PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST Liberté Égalité Fraternité · La Région Grand Est · Cofinancé par l'Union européenne · Département Meurthe et Moselle

ESSOR GRAND EST

Le portail de l'accompagnement et du financement de l'ESS En Grand Est

ESSOR
Le portail de l'accompagnement
et du financement de l'ESS sur le Grand Est

Depuis 2020

- 654 Appels à projets (dont 48 en cours)
- 191 structures actives
- 166 offres d'accompagnement
- 54 offres de financement

Financeurs :

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région Grand Est

Cofinancé par l'Union européenne

DÉPARTEMENT MEURTHE-ET-MOSELLE

PÔLE MÉCÉNAT GRAND EST

Le cadre et les diff érentes formes du mécénat

ISABELLE BOUCHER-DOIGNEAU

Chargée de mission mécénat et partenariats privés
DRAC Grand Est

Pôle Mécénat Grand Est

Les bases du mécénat

18.11.2025 - WEBINAIRE ESSOR GRAND EST

Intervenante

Isabelle Boucher-Doigneau

Chargée de mission mécénat | DRAC Grand Est
Partenaire | Pôle Mécénat Grand Est
isabelle.boucher-doigneau@culture.gouv.fr

La générosité des Français en 2022
9,2 milliards €

Particuliers
5,4 milliards €
58%

Entreprises
3,8 milliards €
42%

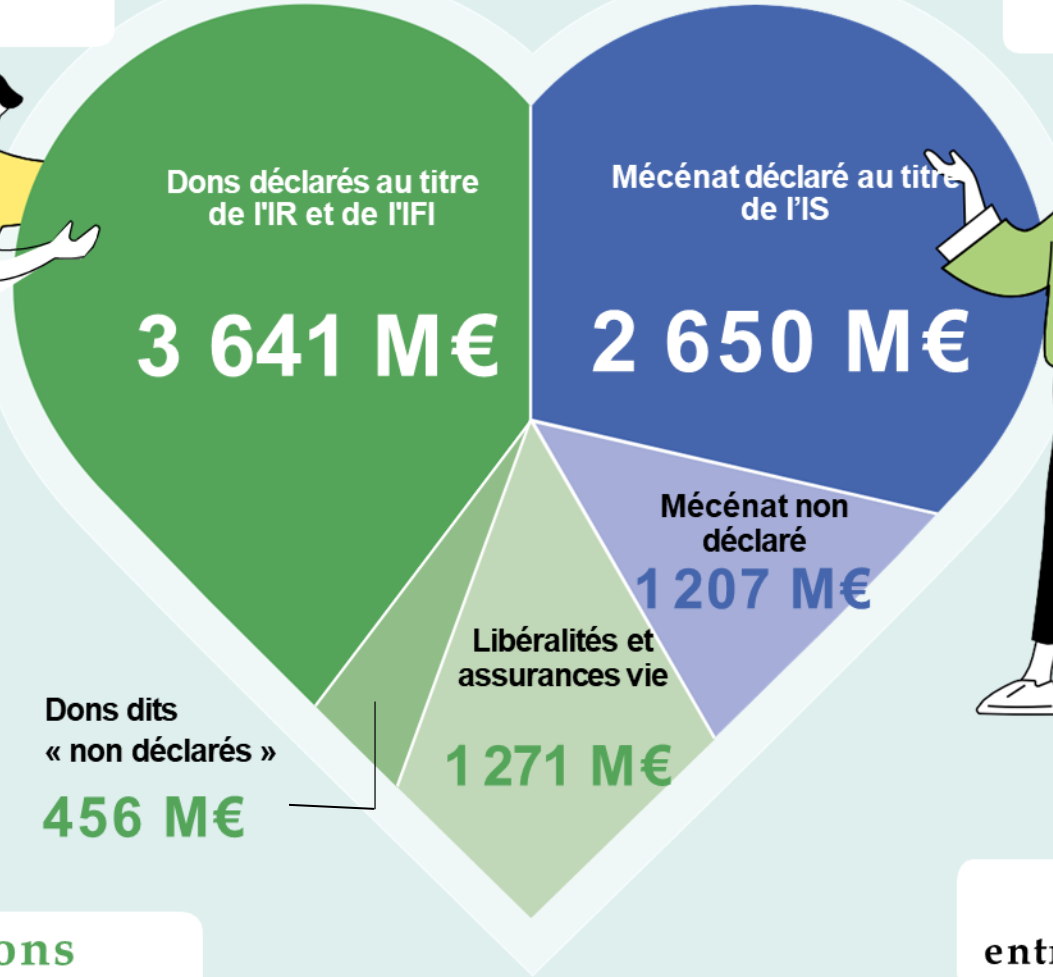

5,5 millions
de foyers fiscaux donateurs

142 500
entreprises mécènes

Champ : Dons et libéralités reçus par les organismes d'intérêt général.
Source : *Panorama national des générosités 2024* d'après des données fiscales, comptables et par sondage.

Grand Est

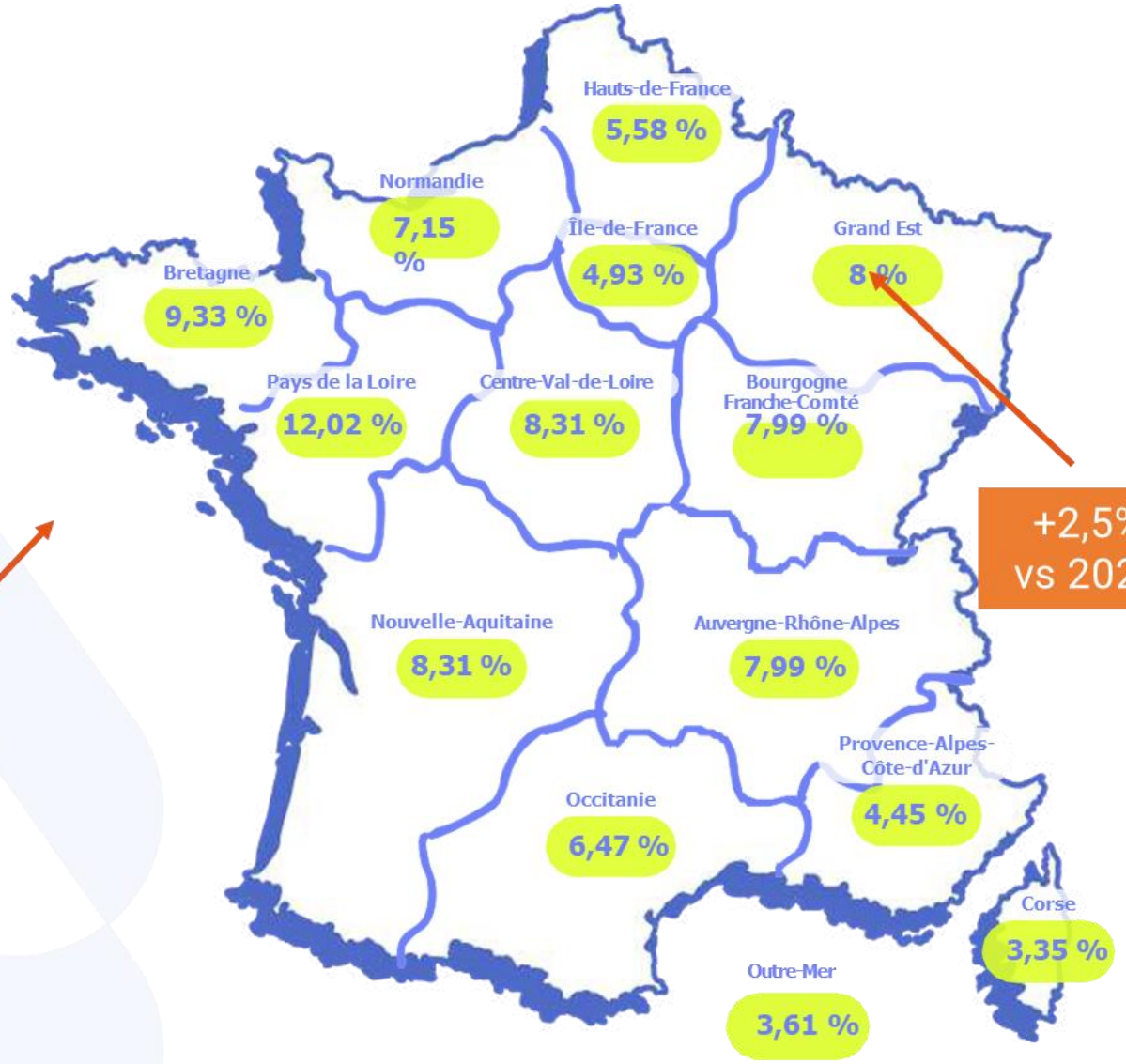

+2,5% vs 2022

après 10 ans d'exercice du Pôle mécénat Pays de Loire

- 24 000 entreprises mécènes
- 82 M€
- 8è région

- 200 M€ dons de particuliers
- 3è région

Admical

Le Baromètre du mécénat d'entreprise en France **2024**

le MÉCÉNAT C’est QUOI ?

Un don

par une entreprise ou un particulier

sans contrepartie équivalente

à un organisme d’intérêt général

pouvant donner lieu à une réduction d’impôt

Les 3 types de *Mécénat*

FINANCIER

Don en argent

COMPÉTENCES

Mise à disposition de personnel

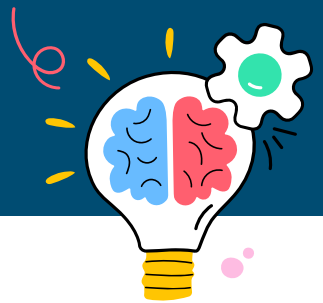

NATURE

Don de bien ou de service

DIRECT

structure éligible

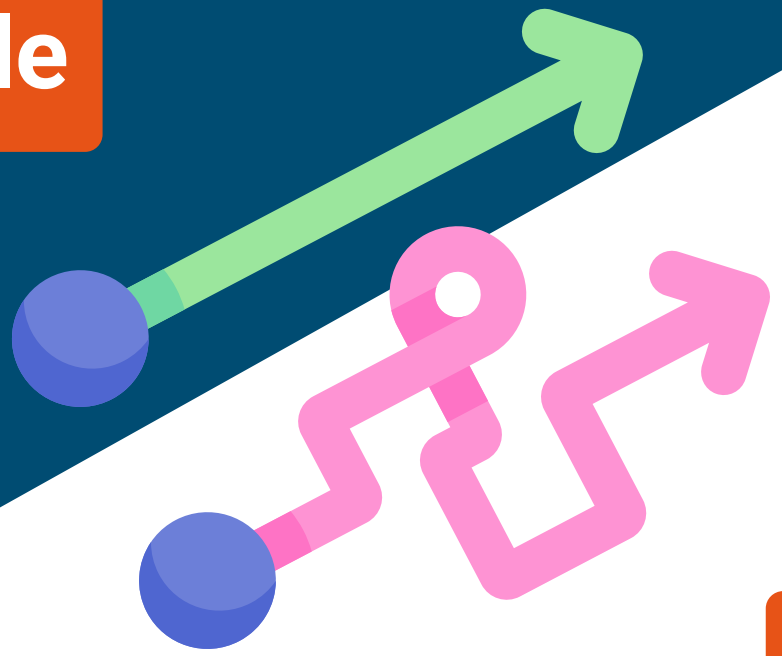

INDIRECT

fondation ou
fond de dotation

Les domaines

social & philanthropie

éducation

santé

sport

culture

patrimoine

environnement

recherche

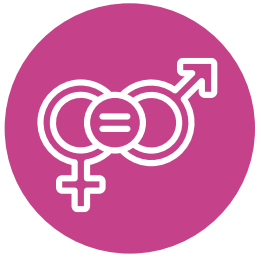

égalité des droits F/H

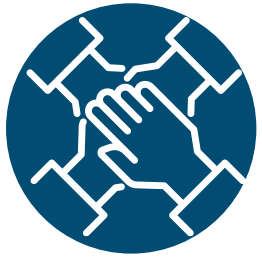

solidarité internationale

Mécénat ≠ Parrainage

Art 238bis du CGI

Acte de philanthropie

- À un bénéficiaire d'intérêt général
- Conduit dans l'intérêt indirect de l'entreprise

→ *Donne généralement droit à une réduction d'impôt après réintégration de la charge correspondante*

Art 39-1-7 du CGI

Sponsoring

- À une structure, une personne, une manifestation
- Dans l'intérêt de l'entreprise en vue d'en retirer un bénéfice commercial direct

→ *Déduction des dépenses sur le résultat imposable de l'entreprise + TVA*

Avantages pour la *Culture*

Acquisition d'œuvres d'art contemporain et d'instruments de musique par les entreprises

Trésors nationaux & œuvres d'intérêt patrimonial majeur

90 % de déduction fiscale (vs 60%)

L'œuvre reste visible du public

Spectacle vivant & expositions d'art contemporain

Bénéficiaires même si assujettis à la TVA

Présentation au public (pas production)

Monuments historiques privés

Via fondation uniquement

QUI EST *éligible* ?

Le mot clef : l’intérêt général

- ***Activité prépondérante non lucrative (à l'exception des associations de spectacles vivant)***
- **Gestion désintéressée**
- **Absence de cercle restreint de personnes**
- **Absence de relations privilégiées avec des entreprises**

L’ intérêt général :

≠ L’ utilité publique

- « Grande sœur de l’intérêt général »

⇨ **éligible au mécénat !**

- Structure exemplaire dans son action pour le bien commun
- Reconnaissance officielle par décret en Conseil d’État
- Conditions pour les assos : Être d’intérêt général ; Rayonnement national ; 200 adhérents minimum; Fonctionnement démocratique ; Ressources annuelles ≥ 46 000 € ; Résultats positifs sur 3 ans
- Avantages : réception de legs et libéralités, légitimité et dispositifs/partenariats en +

≠ L’utilité sociale

⇨ **Ne garantit pas d’être éligible au mécénat**

- Activité à but non lucratif qui vise à :
  - renforcer la cohésion sociale
  - favoriser la solidarité
  - améliorer les conditions collectives de vie
- Critères principaux :
  - gestion désintéressée ;
  - réponse à des besoins peu ou mal couverts par le marché,
  - prix accessibles ou adaptés aux bénéficiaires, pas de publicité commerciale (sauf appels à dons ou info utile).

Règle des 4 P

Pour vérifier la non lucrativité et l'utilité sociale

Produit	Répondre à un besoin non pris en compte par le marché ou de façon peu satisfaisante
Public	Actes payants destinés aux personnes ayant droit à des avantages spécifiques, en raison de leur situation économique et sociale
Prix	Doit être nettement inférieur à ceux pratiqués sur le marché ou être modulé en fonction des revenus
Publicité	Peut être utilisée pour faire appel à la générosité du public. Message informatif

Pour qui ?

- ☑ Associations,
- ☑ Fondations & fonds de dotation,
- ☑ État et ses établissements publics,
- ☑ Collectivités territoriales,
- ☑ Établissements d’enseignement,
- ☑ Divers autres (presse patrimoine)

Qui n’est pas éligible ?

- SCIC
- SCOP
- COOP
- SARL
- SAS
- ESUS
  hors associations et fondations
- …

Via fondations, fédérations, associations et financement participatif !

Peuvent créer des fondations ou fonds de dotation pour les projets d’intérêt général… ou mécéner !

Comment certifier son éligibilité ?

“Rescrit mécénat”

Interroger l’administration fiscale sur son éligibilité au mécénat = habilitation à recevoir des dons manuels non soumis aux droits d’enregistrement et à délivrer des reçus fiscaux.

⟶ Permet de valider son intérêt général.

≠

“Rescrit fiscalité”

Vérifier le caractère lucratif ou non de son (ou ses) activité(s), compte tenu de son mode de fonctionnement, de la nature de ses activités et des conditions de leur exercice.

- Activité principale et accessoire vs intérêt général
- Franchise = 80 K€ avant fiscalisation pour les activités lucratives accessoires

DRFiP/DDFiP

Correspondant association du département du siège social de l'organisme sans but lucratif

6 mois

art. L. 80 C du livre des procédures fiscales

3 mois

art. L. 80 B 1°

Délai de réponse à compter de la réception par l’administration de la dernière pièce utile à l'instruction du dossier

QUI PEUT *mécéner* ?

Potentiels mécènes :

Les particuliers #1

- **Grands donateurs ; Large public ; Public spécifique ou premier cercle**
  - ➔ Force décuplée
  - ➔ Le DON PUR = une force

Les entreprises

- **Grandes entreprises ; PME / TPE, artisans**
- **Mécénat financier, en nature, en compétences**
  - ➔ Implication au niveau territorial
  - ➔ Lien avec la RSE, la marque employeur

Les fondations / fonds de dotation

Peuvent mécéner ... et collecter !

- **Fond de dotation :** souplesse
- **Différents types : FRUP, FA/FSE , FE**
- **Fondation territoriale : mécénat collectif**

Les particuliers : modes de participation

DON CLASSIQUE

- Somme d'argent versée directement à une structure/ projet d'intérêt général.

LEGS ET DONATION

- Transmission d'une partie de son patrimoine (par testament/de son vivant) à une œuvre d'intérêt général ou à une FRUP.

MICRO-DON

- Don souvent intégré aux paiements du quotidien
- Ex : donner quelques centimes à chaque achat

FINANCEMENT PARTICIPATIF

- Nombreux particuliers = petites contributions financières additionnées
- Via une plateforme en ligne

RÉDUCTIONS & contreparties

Réduction d’impôts

Entreprises

- Réduction d’impôt sur les bénéfices de 60% de la somme versée
- Plafond :
  0,5 % du CA ou 20 000 €
- Possibilité de report des dépassements sur 5 exercices

Particuliers

- 66 %
- <20% revenu imposable

Association de personnes en difficulté et Patrimoine en péril

- 75%
- Plafond 2 000 €

Mécénat non financier

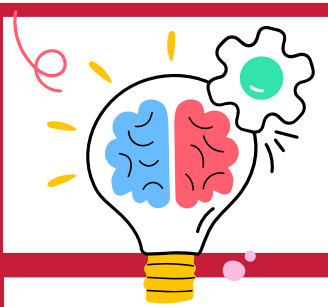

Mécénat de COMPÉTENCES

Base de calcul : rémunération brute + charges sociales et fiscales patronales

⇨ **Réduction d'IS de 60 % du salaire et des charges sociales au prorata du temps affecté**

⇨ **Limite (2024) :**
⟶ 3 x plafond de la Sécu (3 666 €)
⟶ soit 10 998 € /salarié /mois

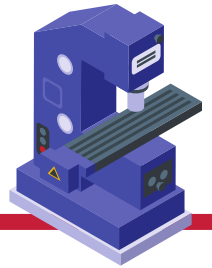

Mécénat en NATURE

✓ Locaux, biens inscrits sur le registre des immobilisations

✓ Prestations de services

✓ Biens produits par l'entreprise

⇨ **Valorisés à leur coût de revient (hors TVA et marge)**

Choix du calcul

Plafond ou 0,5 % du CA : un avantage pour les PME/TPE

Chiffre d'affaires	Plafond 2018	Réduction 2018	*Coût du don*	Plafond 2020	Réduction 2020	*Coût du don*
100 000€	500€	300€	*200€*	20 000€	12 000€	*8 000€*
200 000€	1 000€	600€	*400€*			
400 000€	2 000€	1 200€	*800€*			
800 000€	4 000€	2 400€	*1 600€*			
1 500 000€	7 500€	4 500€	*3 000€*			
4 000 000€	20 000€	12 000€	*8 000€*	20 000€	12 000€	*8 000€*

Projet de loi de finances 2020 adopté par le sénat le 10 décembre 2020 avec en son sein l'amendement N°°II-CF330 qui vient consolider l'article 238 de la loi de finance 2019

Obligations déclaratives

Pour les entreprises

(article 149 loi de finances pour 2020 – article 238 bis CGI)

- **Montant et date des dons et versements,**
- **Identité des bénéficiaires,**
- **Valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie (le cas échéant).**

Pour les bénéficiaires

(article 18 loi 2021—1109 du 24 août 2021 –article 222 bis CGI)

- **Montant global des dons et versements perçus**

Ref : BOI-IR-RICI-250-10-20-10 et article 200 CGI

Contreparties

Disproportion marquée entre :

✓ Les sommes données
✓ Les avantages rendus au donateur par l'organisme bénéficiaire des dons

Contreparties possibles:

25 %* du montant du don sans plafonnement ou 73 € pour le particulier

→ diffusion de l'image de l'entreprise sur les supports de communication (mention du nom)
→ accès privilégié aux manifestations (entrées offertes,...)
→ mise à disposition d'espaces
→ rencontres, ateliers pour les salariés…

Promouvoir la notoriété de l'entreprise
Image ≠ publicité

** Tolérance des services fiscaux.*
⇨ Pas inscrit dans la loi.

Contrôles

Si délivrance irrégulière de l'attestation fiscale
(Cerfa « don aux œuvres »)
...

Amende pour le porteur de projet

= montant de la réduction d'impôt ou de l'avantage fiscal du donateur

Importance de vérifier l'éligibilité de la structure et du projet !

En cas de doute : rescrit mécénat / fiscal

Exemple

Don :	1 000 €
Réduction fiscale :	600 €
Coût réel donateur :	400 €
Amende:	600 €
Solde projet :	400 €

LES DIFFERENTS TYPES DE MECENAT ET PRO BONO

MÉCÉNAT ET BÉNÉVOLAT DE COMPÉTENCES

Pro Bono

Bénévolat de compétences

- **Temps partagé solidaire*** : un salarié dédie une partie de son temps de manière régulière, à la même organisation à finalité sociale
- **Congé solidaire*** : mission réalisée par un salarié sur ses congés, de manière bénévole, en France ou à l'étranger
- **Bénévolat de compétences proposé par des associations étudiantes**
- **Programme de bénévolat**
- **AAP / fonds de soutien**
- **Association de salariés bénévoles**

Bénévolat de compétences ou mécénat de compétences
en fonction de la nature de la mise à disposition, sur ou hors du temps de travail

- **Coup de pouce à distance*** : orientation ou conseil à une association sur une question précise, formulée à l'avance, par téléphone ou visioconférence
- **Parrainage*** : accompagnement individuel, souvent de jeunes ou de personnes éloignées de l'emploi
- **Journée solidaire*** : actions de terrain d'une journée qui se fait généralement en équipe
- **Course solidaire*** : manifestation sportive organisée pour lever des fonds

Mécénat

Mécénat de compétences

- **Prestation de service Pro Bono** : mission de conseil réalisée individuellement ou en équipe
- **Mécénat de compétences à temps plein*** : mise à disposition gracieuse d'un salarié sur son temps de travail pour une durée pouvant aller jusqu'à plusieurs mois ou années
- **Mécénat de compétences senior*** : mise à disposition gracieuse d'un salarié senior, pendant 1 à 3 ans

Mécénat en nature (mobilier ou immobilier)

- **Don en nature*** : transfert de propriété d'un bien ou possibilité d'utilisation (exemple : salle ou logiciel)

Mécénat financier

- **Don d'entreprises ou de fondations** : don financier en argent sans contrepartie tangible
- **Micro-don de particuliers**
- **Financement participatif ou crowdfunding** : recours à un grand nombre de particuliers sans intermédiaire financier, souvent via des plateformes dédiées

avise
Février 2020

* Définition issue du Pro Bono Lab

Cette cartographie est une représentation simplifiée et non-exhaustive.

Pôle
Mécénat
Grand Est

Le **mécénat** partout
par tous & **pour** tous

Une association pour promouvoir le mécénat & favoriser les échanges entre acteurs associatifs, publics & économiques dans le Grand Est

Qu’est-ce qu’un pôle régional du mécénat ?

Un centre de ressources & un réseau

fédérant tous les acteurs du mécénat en région

dans tous les domaines de l’intérêt général

pour

les mécènes

***Entreprises** du territoire*
***Particuliers** donateurs*

les porteurs de projet

Publics & associatifs

Objectifs partagés

- **Sensibiliser** les entreprises à devenir mécènes ou harmoniser leurs actions de mécénat
- **Informer et valoriser** les donateurs
- **Outiller et orienter** les bénéficiaires publics ou associatifs et les mécènes
- **Interconnecter** les acteurs du mécénat (partenaires, mécènes et bénéficiaires)
- **Accompagner** les projets structurants de mécénat collectif pour le territoire
- **Observer** & évaluer le mécénat

Le Pôle Mécénat Grand Est est l'aboutissement d'un travail de longue date pour développer le mécénat de proximité, entrepris par les partenaires historiques du mécénat en France :

- **l'Etat** – via le ministère de la Culture, à l'origine de la loi Aillagon sur le mécénat et les fondations -,
- la CCI France, le Conseil supérieur du Notariat, le Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, le Conseil national des Barreaux.

Créé par **l'Ordre des experts-comptables Grand Est**, la **Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Est** et le **Conseil interrégional des notaires du ressort des Cours d'appel de Colmar et de Metz**, à l'initiative et en partenariat avec la **Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC) du Grand Est**, le Pôle Mécénat Grand Est a pour **objet d'informer** et de **sensibiliser les entreprises et donateurs mécènes, les porteurs de projets et les professionnels dans tous les domaines concernés par la législation afin de développer la pratique du mécénat et l'engagement de tous en Grand Est.**

Fondé sur l'exemple réussi du Pôle Mécénat Pays de Loire, le Pôle Mécénat Grand Est est l'un des trois pôles-pilotes en expérimentation qui permettra le développement de ce type de fédération sur le reste du territoire français.

Le Pôle Mécénat Grand Est a été officiellement lancé le 1er février 2024 par Josiane Chevalier, préfète de la région Grand Est, devant un parterre d'acteurs économiques, associatifs et de l'intérêt général.

Pôle Mécénat Grand Est

Contactez-nous

mecenatgrandest.org

contact@mecenatgrandest.org

Pôle Mécénat Grand Est

FONDATION DE FRANCE GRAND EST

Du projet individuel au consortium d'acteurs : les modalités de soutien de la Fondation de France et de ses fondations abritées

Fondation de France

Grand Est

ANTOINE MATTER

Chargé de mission sociales

Fondation de France

La Fondation de toutes les causes

Du projet individuel au consortium d'acteurs

les modalités de soutien de la Fondation de France et de ses Fondations abritées

SOMMAIRE

La Fondation de France en quelques mots

- Notre organisation et notre engagement au service de l’intérêt général

Une nouvelle stratégie de mécénat

- Notre Idéal, nos ambitions et notre approche

1 LA FONDATION DE FRANCE EN QUELQUES MOTS

La Fondation de France c'est:

✅ Un Organisme privé, indépendant et reconnu d'utilité publique

➡ Créée en 1969 pour mobiliser la générosité privée au service de l'intérêt général.

📌 **1er réseau de Philanthropie de France**

🏛 982 fondations abritées
🤝 9 collectifs d'action (succédant à 40 programmes de financement)

📌 **Des personnes engagées**

👥 480 bénévoles
👨💼 279 salariés
🌍 6 fondations régionales

📌 **Des fonds alloués à tous les domaines de l'intérêt général**

💶 372 M€ mobilisés
📂 12 300 projets soutenus

2 NOTRE NOUVELLE STRATÉGIE DE MÉCÉNAT

Ce qui ne change pas :

📌 **Soutien à tous les domaines de l'intérêt général**

🌍 Solidarités, santé, culture, environnement, recherche médicale…

A des personnes physiques et des personnes morales éligibles au mécénat

📌 **Un processus de sélection collégial**

👥 Instruction par des bénévoles

👧⚖️ Décision par des comités composés d'experts et de bénévoles

🏛️ Coordination et animation par les salariés, garants du cadre

Une vision affirmée

Contribuer à un monde apaisé solidaire et durable

Ce qui change :

Une meilleure lisibilité : 9 grands collectifs d'action pour couvrir l'ensemble du spectre de l'intérêt général

Une intégration plus forte des fondations abritées dans la gouvernance des programmes

Approche :
Une vision systémique du changement, en agissant sur les causes racines plutôt que sur les symptômes.

L’Appel à projets devient un outil de repérage parmi d’autres :

Ses Intérêts :

- Ouverture et transparence : permet à un large panel d’acteurs de candidater
- Diversité des initiatives : favorise l’émergence de nouveaux projets
- Processus clair et structuré : critères définis, calendrier annoncé

Ses Limites :

- Fragmentation des soutiens : risque de saupoudrage si les projets sont trop nombreux
- Difficulté à cibler les causes racines : dépend des propositions reçues
- Effet de concurrence : freine la coopération entre acteurs
- Adaptation forcée : projets contraints par des cadres parfois rigides
- Charge administrative : dossiers complexes, temps consacré à la candidature
- Incertitude : absence de garantie de financement

📢 Vers des modes d'identification et de soutien plus diversifiés : repérage direct, co-construction de solutions sur des secteurs géographiques donnés…

🔍 Le Repérage direct :

Détection par des bénévoles, des salariés en lien avec nos réseaux de partenaires (incubateurs, France Active, collectivités et services de l'Etat, CRESS…)

✅ Avantages :

🔄 Souplesse : plus adapté aux besoins réels du projet ou de la structure

🏗️ Stabilité : possibilité de financements structurels

🤝 Moins de concurrence : relation directe avec le financeur, dialogue nourri pour s'assurer de l'alignement entre le projet et le cadre de financement

⏳ Temporalité constructive : permet la valorisation et la construction de partenariats, voire de consortiums

⚠️ Point de vigilance :

❗ Pas de garantie : un 1er échange avec la Fondation de France ne débouche pas systématiquement sur un soutien financier

📢 Vers des modes d'identification et de soutien plus diversifiés : repérage direct, co-construction de solutions sur des secteurs donnés…

🌍 Approche territorialisée : encourager les coopérations dans une logique de co-construction

👥 En binôme, les équipes régionales de la Fondation de France et un incubateur local viendront encourager, soutenir et consolider des coopérations inter-acteurs au service de la résolution d'enjeux locaux, sociaux et environnementaux.

🗺️ 6 Territoires en France

Choisis pour leurs forces vives, leurs vulnérabilités et leurs envies d'agir, vont développer pendant 3 ans leur maturité coopérative et leur capacité à "faire territoire", en 3 phases :

🖼️ ***Portrait sensible du territoire***
→ Écouter et comprendre ce qui fait lien, tensions et espoirs localement

📎 ***Appui aux coopérations inter-acteurs***
→ Stimuler et outiller une vision partagée, faire émerger des collectifs élargis

🏛️ ***Structuration de coalitions territoriales durables***
→ Ancrer la pratique coopérative et adresser collectivement les vulnérabilités
Sur le Grand Est, le choix s'est opéré sur le secteur de Forbach en lien étroit avec le Filon

Pour aller plus loin

Le collectif d'action Territoires d'engagement et le Kiif unissent leurs forces pour favoriser la coopération territoriale - Fondation de France

Annuaires des Fondations abritées et des bourses

Annuaire des fondations abritées - Fondation de France

Annuaire des bourses - Fondation de France

Appels à projets des fondations abritées

Appels à projets Fondations abritées - Fondation de France

AAP de la Fondation de France

Calendrier AAP - Fondation de France

Pour toute question :

grandest@fdf.org

MACIF

Financement de l'innovation sociale par la Fondation MACIF

MARTINE FOURNIER

Chargée de domaine Fondation, ESS

Catalyser les énergies citoyennes pour revitaliser les territoires

Notre ambition 2024 - 2028

La Fondation Macif c'est quoi ?

La Fondation Macif :

- Soutien à l'**innovation sociale** pour faire changer durablement les pratiques
- Qui n'est pas uniquement financeur mais **accompagnateur**, en ingénierie de compétences auprès des porteurs éligibles au mécénat
- Ancrage **territorial** qui permet la proximité et le soutien à des projets en réponse aux besoins d'un territoire donné
- Qui peut intervenir à **différentes étapes** (des 1er pas à l'essaimage) et **accepte ainsi la prise de risque** (expérimentation)
- 4 domaines d'intervention : **Mobilité**, **Habitat**, **Santé**, **Finance solidaire**

En quelques chiffres

Près de
150
projets soutenus chaque année

3,4 M
d'euros distribués chaque année

Fondée en
1993
Fondation d'entreprise historique

12
chargés de mission en région et au national

Notre nouvelle ambition

*« **Catalyser** les énergies citoyennes pour **revitaliser les territoires** en repérant, expérimentant et accompagnant des solutions innovantes dans leur changement d'échelle, leur reconnaissance et la **maximisation de leur impact**, en **fédérant les acteurs du territoire**, en favorisant le **lien entre les générations**, afin de permettre à chacun d'accéder à des services essentiels **équitables et durables** autour de la **mobilité**, **l'habitat**, la **santé** et la **finance solidaire**. »*

9 missions autour de cette ambition

Notre orientation emblématique

Accompagner collectivement une transition écologique juste

Améliorer l'**accès aux services essentiels** dans les **territoires vulnérables**

Fondation

Notre ambition 2024 - 2028 :

*« **Catalyser** les énergies citoyennes pour **revitaliser les territoires** en repérant, expérimentant et accompagnant des solutions innovantes dans leur changement d'échelle, leur reconnaissance et la **maximisation de leur impact**, en **fédérant les acteurs du territoire**, en favorisant le **lien entre les générations**, afin de permettre à chacun d'accéder à des services essentiels **équitables et durables** autour de la **mobilité**, **l'habitat**, la **santé** et la **finance solidaire**. »*

Notre orientation emblématique

2 missions autour de cette ambition :

Accompagner collectivement une transition écologique juste

Améliorer l'accès aux services essentiels dans les territoires vulnérables

Axes de travail pour répondre à ces missions :

- **Sensibiliser les décideurs** et **mobiliser les citoyens**, en particulier les plus fragiles, à la transition écologique et aux solutions possibles
- **Soutenir les initiatives sobres et durables** de mobilité, de santé, d'habitat et de finance solidaire
- **Agir sur l'accessibilité des solutions écologiques au travers d'outils financiers** pour les plus fragiles

- Développer des solutions de **mobilité** durables, inversées, solidaires
- Garantir l'accès à un **logement** adapté à tous les âges de la vie et favoriser le vivre ensemble
- Favoriser l'accès à la **santé** et aux soins
- Soutenir la création d'**activités socialement innovantes** pour faciliter l'émergence de services essentiels

Zoom sur…

Les coopérations territoriales

Une mission complémentaire pour 2026.27.28

Favoriser des coopérations thématiques et territoriales pour répondre aux besoins des habitants : facilitation, incitation et orchestration de coopérations (associations, acteurs publics et privés) thématiques nationales et régionales *(ex : Fabriques à Initiatives, PTCE…)* facilitation du travail conjoint avec d'autres acteurs philanthropiques (projets communs, mécénat collectif), mise en relation et animation de communauté(s) de porteurs de projets sur des thématiques ou territoires proches.

03

Nos process

→ **Thématique :** “Accompagner collectivement une transition environnementale soutenable en partant des besoins des plus fragiles”

Critères de sélection de la Fondation Macif :

- innovation sociale
- favoriser les mixités
- favoriser la participation active des bénéficiaires
- partir des besoins des plus fragiles et être généralisable à tous
- être à potentiel d’essaimage
- être à potentiel de fort impact social

Les projets s’adresseront aux publics fragiles :

- d’un point de vue territorial
- pour des raisons socio économiques
- en raison d’un handicap physique ou psychique

Nos process de sélection

- Appel à projet permanent *(formulaire de demande sur le site fondation-macif.org)*
- Présentation des demandes devant une commission régionale
- Validation de l'avis par le CA de la fondation (en cas d'accord en région uniquement)

Calendrier 2026 à venir

Montant des subventions

- Dotation régionale annuelle : environ 150 k€
- Nombre de projets soutenus par an en GE : 10 à 12
- Montant moyen des subventions : 15 000€
- Renouvellement du soutien possible (max 3 fois au total)

Merci pour votre attention !

Contact :
martinefournier@macif.fr

PROCHAINS EVENEMENTS

25 novembre – 9h-16h15 à Bar-le-Duc (55) : Rencontre territoriale de l'ESS

25 novembre – 13h30-18h à Ostwald (67) : Forum des métiers porteurs de sens

Du 26 novembre au 24 décembre à Strasbourg (67) : Marché OFF

27 novembre – 9h30-12 en visioconférence : Inspir'Action - 3ème édition

2 décembre – 13h30-17h à Charleville-Mézières (08) : Club Europe & ESS Ardennes

Tous les événements sur l'agenda de la CRESS Grand Est : https://www.cress-grandest.org/fr/consulter-les-evenements.html

Tous les événements organisés dans le cadre du Mois de l'ESS : https://www.mois-ess.org/

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

CONTACT :

essor-ge@cress-grandest.org

ESSOR

cress
Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Grand Est

cress-grandest.org